34

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Messieurs

Nous avons apris par les nouvelles publiques quil avoit eté establie une academie de chirurgie dans paris le Roy sen estant declaré le protecteur composée de messieurs marechal premier chirurgien de sa maiesté, et de lapeyronie aussy chirurgien du Roy, en survivance de soixante maistres chirurgiens de nostre comunauté ordinaires et de dix Libres, tous choisis par monsieur marechal et que la dite academie, propose une question en ces termes pourquoy certaines tumeurs doivent estre extirpées d'autres simplement ouvertes, dans lune et dans lautre de ces operations, quels sont les cas, ou le cautere est preferable a linstrument trenchant, et les resons de cette preferance

aux tumeurs enquistées, dont le quiste est entierement fait et durcifié, le trenchant est absolument préferable en ce que le cautere seroit de nul efet, par la dureté du quiste, et avec le trenchant en peu de coups de bistouri, on extirpe la dite tumeur toutes fois, le cautere, est preferable au trenchant si la tumeur a adderances, aux nerfs aux tendons aux grosses veines et grosses arteres, veü quon pourroit avec le trenchant offenser les nerfs et tendons, et par consequent la convultion surviendroit subitement dans la partie et en peu de temps se rendroit generale sil coupent les grosses veines, et grosses arteres, grande emoragie paroitroit subitement, et par ainsi la mort seroit prochaine si la ligature, ou les astringents ne pouvoit reussir, chose tres difficile a mon avis aux grands vaisseaux

Le trenchant est preferable au cautere, pour la cure du chancre ulceré qui est du nombre des tumeurs, en general pour la premiere operation, attendu que par la dureté qui est en icelui, a ces racines crochues, et aderances, le cautere ne seroit point descare sufisent, de mesme que par labondance des humeurs grossieres et visqueuses, et par la quantité de la sanie pourrie et cadavereuse qui si trouve, ainsin il faut couper et extirper tel chancre, ce fait et avoir bien expulsées les matieres epaisses et foetides le cautere est de toute necessité, parcequil absorbe la partie, et consume la qualité du venin imprimé au dit ulcere et arréte lemoragie qui y survient par lextirpation qui en a esté faite lescare estant fait on noublie pas les remedes exterieurs de mesme que les interieurs, le tout en suivant la bonne pratique.

BRANDALAC
ARC 13
d 12
n° 4

aux tumeurs dont la matiere est faite suite digerée et dans
sa perfection de maturité, comme aux taupes et autres tumeurs,
faites par voye de fluction il faut les ouvrir simplement pour
euiter le sejour de la matiere acre et corrosiue qui par ceste
qualité, feroit des cauités et clapiers dans la partie
et insensiblement rongeroit los, ou seroit la tumeur, et
la gangrene suruiendroit audit os, que nous apelons
carrie, ladite tumeur estant dans cestat de duit le cautere
ne conuient du tout, attendeu quon na pas besoin
descarotique pour auoir de supuration de la dite tumeur
puisque la matiere est asses faite a pouuoir estre
euacuée par une simple ouverture

quand a lusage et utilité du cautere je lestime preferable
au trenchant, dans le traitement des tumeurs faites et
ocasionées par un virus verolique dont pareilles tumeurs
se declarent dordinaire aux aines, en ce cas, selon moj
il faut se seruir du cautere sans attendre que la dite
tumeur vienne en maturité lescare estant fait, la
supuration suruient en peu de temps sans que la
matiere corgee du dit venin virulent ait peu se
tant comuniquer dans la masse du sang comme si,
elle y auoit fait un long sejour, et faut se garder
de tous les remedes qui repercutent et repoussent
lhumeur virulent

Et si par la negligence du malade, ou par la mauuaise
pratique du chirurgien, la tumeur verolique estoit
venue en parfaite maturité, il ni a point de dificulté
quil ne falie louvrir simplement afin de doner au
plustost issue a ce virus venimeus et verolique, pour
quil naît pas le temps de se filtrer dans le sang
et euiter par la quil ne procurat une verole generalle
sil si cantonoit

a legard des tumeurs pestilentielles comme bubons
lestime le cautere preferable au trenchant, et
ne faut point attendre que les bubons soit en
maturité pour simplement les ouvrir mais il faut,
des les voir blanchatres et phlematiques, mettre le
cautere actuel en usage, le dit cautere, obtont,

Et attire lhumeur pestilentiel, cest la pratique
quon doit observer dans toutes les tumeurs pestilentielles,
veroliques, excrofutiques, et excorbutiques

DE
CHIRURGIE
N

Ce nest point lespoir que jai davoir le prix
Delamedalie quj ma fait mettre la main a la
plume mais uniquement Messieurs celuy
davoir un rayon de vostre aprobation

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

aux tumeurs dont la matiere est faite suitte digérée et dans
sa perfection de maturité, comme aux taupes et autres tumeurs
faites par voye de fluction il faut les ouvrir simplement pour
eviter le sejour de la matiere acre et corrosive, qui par ceste
qualité feroit des cavités et clapiers dans la partie
et insensiblement rongeroit l'os, ou feroit la tumeur, et
la gangrene surviendroit audit os, que nous apelons
carrie, ladite tumeur estant dans cestat deduit le cautere
ne convient du tout, attendu quon na pas besoin
d'escarotique pour avoir de supuration de la dite tumeur
puisque la matiere est asses faite a pouvoir estre
evacuée par une simple ouverture

quand a l'usage et utilité du cautere je l'estime preferable
au trenchant dans le traitement des tumeurs faites et
ocasionées par un virus verolique dont pareilles tumeurs
se declarent dordinaire aux aines, en ce cas, selon moy
il faut se servir du cautere sans attendre que la dite
tumeur vienne en maturité lescarre estant fait, la
supuration survient en peu de temps sans que la
matiere chargée du dit venin virulent ait pu se
tant comuniquer dans la masse du sang comme s[illegible]
elle y avoit fait un long sejour, et faut se ga[illegible]
de tous les remedes qui repercutent et repe[illegible]
l'humeur virulent

Et si par la negligence du malade, ou par la [illegible]
pratique du chirurgien, la tumeur verolique [illegible]
venue en parfaite maturité, il ni a point de [illegible]
quil ne falie louvrir simplement afin de done[illegible]
plustost issue a ce virus venimeus et verolique, [illegible]
quil naït pas le temps de se filtrer dans la [illegible]
et eviter par la quil ne procurast une verole generalle
s'il si cantonoit

a legard des tumeurs pestilentielles comme bubons
j'estime le cautere preferable au trenchant, et
ne faut point attendre que les bubons soit en
maturité pour simplement les ouvrir mais il faut
des les voir blanchatres et phlegmatiques, mettre le
cautere actuel en usage, le dit cautere, obtant,

Et attire lhumeur pestilentiel, cest la pratique
quon doit observer dans toutes les tumeurs pestilentielles,
verolliques, exerofutiques, et excorbutiques

CHIRURGIE
N

Ce nest point lespoir que jai davoir le prix
De la medalie qui ma fait mettre la main a la
plume mais uniquement Messieurs celuy
davoir un rayon de vostre aprobation

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Brandalac
maitre chirurgien, juré
de montauban, en quercy

A Messieurs

Messieurs De lacademie

De chirurgie de paris

a paris

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE